Ce dernier objectif n'a pu être atteint à cause surtout d'un manque de ressources. En effet, ce Ministère, tout comme d'autres ministères fédéraux, a dû s'efforcer de limiter ou de réduire ses dépenses. Malgré ces contraintes rigoureuses, nous avons pu obtenir qu'un agent chargé exclusivement des intérêts provinciaux soit nommé officiellement vers le milieu de 1988. communiquerons son nom dès que sa nomination sera annoncée. Dans l'intervalle, les provinces pourront s'adresser directement à M. Ross Glasgow, ou à son collègue, M. Dean Sherrat, de l'Ambassade, qui se chargeront de donner suite à leurs demandes et de les conseiller. Grâce à cet arrangement, il sera pleinement tenu compte des intérêts des provinces à Washington. d'assurer la meilleure coordination possible, les provinces sont priées d'envoyer au ministère des Affaires extérieures, et plus précisément au Secteur des États-Unis (UGB et URR) et au Bureau du conseiller principal pour les relations fédérales-provinciales (CFX), copie de toutes les demandes adressées à l'Ambassade.